

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir sur les conditions générales de vente. L'exécution de toute fabrication par Puissance 3 implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Puissance 3, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance. Le fait que Puissance 3 ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

B - PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par Puissance 3, sur la base des informations communiquées par le Client. Le devis adressé par Puissance 3 au Client, par courrier postal, fax ou courrier électronique, précise notamment :

- La nature de la fabrication (support, quantité, prix unitaire, détail de la TVA),
- Les spécifications techniques indispensables à la fourniture par le Client des éléments conformes nécessaires à la réalisation du projet,
- Le délai de fabrication estimé,
- Les modalités de livraison (nature du transport, délai prévu,...),
- Les modalités de règlement,
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par Puissance 3.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à Puissance 3 le devis sans aucune modification, soit par courrier postal ou fax signé avec la mention «pour accord» lorsque le devis lui a été adressé par fax ou par courrier postal, soit par retour de mail avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. A défaut de réception de l'acceptation du devis, Puissance 3 se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. A défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date d'émission du devis, ce dernier sera réputé caduc. Puissance 3 se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, notamment dans le cas de modification ou d'ajout d'éléments supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par Puissance 3. Dans ce cas Puissance 3 se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction des modifications constatées ou demandées. A défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation. Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du client. Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion de Puissance 3 et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures. Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le fax, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

C - ACOMPTE

Toute commande émanant d'un Client pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

D - DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par Puissance 3 de l'intégralité des éléments conformes indispensables à la réalisation de la prestation de fabrication, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article ci-dessus dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail de Puissance 3.

E - OBLIGATIONS DE PUISSANCE 3 / GARANTIE

Puissance 3 s'efforce de réaliser la fabrication avec le plus grand soin et conformément aux usages de la profession. Toutefois, Puissance 3 n'est responsable que de la conformité des marchandises à ses propres normes, et non des résultats obtenus à l'usage. Aucune réclamation concernant la qualité des marchandises livrées ne sera recevable passé un délai de 15 (quinze) jours après réception. Si la réclamation est justifiée, Puissance 3 procédera au remplacement de la marchandise non-conforme, sans que sa responsabilité soit autrement engagée. Puissance 3 s'engage à n'utiliser les éléments remis par le Client que pour honorer les commandes passées par ce dernier, et pour les quantités qui y sont demandées, à l'exception de toute autre utilisation. A cet égard, le Client reconnaît l'existence d'une « marge de tolérance », en terme de quantités livrées, de plus ou moins 10 (dix) pour cent par rapport aux quantités commandées. Cette marge de tolérance ne saurait toutefois excéder 1 000 (mille) exemplaires pour les commandes supérieures à 20 000 unités identiques dupliquées.

F - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition de Puissance 3 l'intégralité des éléments conformes demandés lors de l'établissement du devis. En cas de manquement du Client à cette obligation, Puissance 3 ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

G - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client déclare être pleinement et totalement titulaire de tous les droits d'exploitation relatifs aux éléments fournis, en toutes leurs composantes (images, sons, textes, vidéos, ...) et assure s'être acquitté auprès des ayants-droits des redevances prévues par le législateur, tant en France qu'à l'étranger. En conséquence, le Client garantit Puissance 3 contre toutes les conséquences pouvant résulter de réclamations ou d'actions judiciaires formées par des Tiers au titre de l'utilisation par Puissance 3 des éléments fournis par le Client.

H - CONFIDENTIALITÉ

Puissance 3 s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont archivés au sein de Puissance 3 ou sont retournés au Client sur simple demande. La responsabilité de Puissance 3 ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, Puissance 3 des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

I - RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité de Puissance 3 se limite uniquement au montant de la facture concernée. Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dus notamment à des cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement.

J - TRANSPORT

Nos marchandises et leurs emballages, pris en nos usines ou dépôts, voyagent toujours aux risques et périls du Client, quelles que soient les conditions particulières liées aux frais de port. Il appartient au Client de sauvegarder ses droits vis-à-vis du transporteur, conformément aux dispositions des articles 105 et suivants du Code de Commerce.

K - PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables lors de la livraison. En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une re-facturation intégrale au Client. En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, d'intérêts de retard calculés au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué au montant de la facture considérée.

L - CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Puissance 3 se réserve la propriété des marchandises ayant fait l'objet de la prestation de fabrication jusqu'au règlement intégral de leur prix, en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix convenu à l'échéance prévue, Puissance 3 pourra reprendre sans délai les marchandises et la vente sera résolue de plein droit.

M - RÉOLUTION / ANNULATION

En cas de renonciation à une commande avant le début de sa fabrication, le contrat se trouvera résolu de plein droit et l'acompte versé sera acquis par Puissance 3 à titre d'indemnité. En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à Puissance 3, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100% (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50% (cinquante pour cent), la marchandise fabriquée étant mise à la disposition du Client en nos entrepôts.

N - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation survenant à l'occasion d'un contrat sera de la compétence du Tribunal de Commerce d'Évry (Essonne).